

Adresse de la société populaire de Guéret qui demande la continuation de la guerre contre les despotes jusqu'à la destruction des tyrans, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Guéret qui demande la continuation de la guerre contre les despotes jusqu'à la destruction des tyrans, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 573;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31289_t1_0573_0000_9

Fichier pdf généré le 22/01/2023

tenus, et à celui qui met en état d'arrestation les membres du tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Ardennes.

Insertion au bulletin (1).

[Mouzon-Meuse, 23 vent. II] (2).

« Législateurs,

Nous avons reçu avec enthousiasme votre décret du 8 ventôse qui donne au patriote opprimé l'espoir de son élargissement, et ne laisse à l'aristocrate détenu que l'attente de sa juste punition. Nous y avons reconnu les traits ineffaçables de votre saine philosophie; tous pénétrés des principes de justice qui nous animent, nous vous portons l'hommage de notre sensible reconnaissance. S'il est doux pour nous de voir des opprimés rendus à leurs frères, il nous l'est aussi d'espérer de nous voir bientôt délivrés de ces hordes de brigands, agents de Pitt et Cobourg qui, au sein même de leur patrie, conspirent sa ruine.

Toujours administrateurs zélés de vos sages décrets, nous applaudissons également à celui qui met en état d'arrestation les membres du tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Ardennes. Des juges iniques sont les plus dangereux de tous les contre-révolutionnaires! nous jouissons d'avoir contribué à démasquer les crimes de ce Tribunal infâme! Vous avez frappé les grands coups de la vengeance nationale! Ainsy finiront les traîtres.»

L. CAYRAL (présid.), WORBE (secrét.), M. N. DAMOUR.

19

Les administrateurs du district de Montagne-sur-Mer annoncent que 800 paires de souliers délivrés pour les défenseurs de la patrie, sont sortis de leurs magasins, pour être conduits à l'armée du Nord (3). « Ce ne sera pas le seul envoi que nous ferons, disent-ils, à juger d'après le zèle des cordonniers de cette commune. » (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

20

La société populaire de Guéret demande vengeance contre les despotes qui ont formé le projet insensé d'asservir le peuple français, et que la guerre que la tyrannie fait à la liberté ne soit terminée que par la destruction des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Guéret, 8 vent. II] (6).

« Représentants du peuple,

Vous avez d'une main hardie, élevé le superbe édifice de la République. Ses fondements reposent sur la haine profonde des Français pour

les rois, sur leur ardent amour pour la Liberté et l'Égalité et la République est impérissable, mais ce n'est pas assez. Vous devez encore assurer son indépendance, c'est un autre bienfait que le peuple attend de vous.

Quoi! des despotes et leurs satellites fouillent encore le sol de la République; ils ont osé former le projet insensé; ils osent nourrir l'espoir d'asservir de nouveau un peuple fier d'avoir conquis la liberté dont il sent tout le prix, et ces despotes, et leurs vils esclaves ne sont pas anéantis!... on parle de paix; Eh pourrez-vous jamais consentir à la donner à des monstres qui ne respectent aucun des droits les plus sacrés parmi les nations! La guerre que la tyrannie fait à la liberté peut-elle être autrement terminée que par la destruction des tyrans?... Représentants du Peuple. Point de paix, vengeance prompt, vengeance éclatante, c'est le sentiment qui anime tous les amis de la Patrie. C'est le seul désir qui brûle dans tous les cœurs... Ne posons les armes qu'après avoir chassé de notre territoire cette horde de scélérats, poursuivons jusques dans leurs repaires ces tigres couronnés qui vouloient s'abreuver de notre sang, qu'ils soient tous exterminés!... Ce n'est qu'après cette expédition digne du courage de nos braves défenseurs que nous voterons la paix.»

LEMOYNE (présid.), LAROCHE (secrét.),
Jh. MICHELLET (secrét.).

21

La société populaire de Limoges félicite la Convention sur les décrets qu'elle vient de rendre contre les ennemis intérieurs de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1). Elle demande qu'il soit établi dans cette ville une manufacture d'armes à feu. Renvoyé à la commission des armes (2).

[Limoges, 27 vent. II] (3).

« Représentants,

Malgré tous les orages, à travers tous les dangers, la Montagne est donc enfin arrivée au point où tendaient depuis quatre années les vœux des vrais amis du peuple la dernière pierre vient d'être posée à l'édifice majestueux de la Liberté. Les décrets salutaires du 8 ventôse apprend aux patriotes ce qu'ils ont à espérer, il apprend aux aristocrates ce qu'ils ont à redouter, plus de doute, plus d'équivoque. C'en est fait, le sol de la Liberté va vomir de son sein les lâches et les traîtres qui l'ont déchiré, qui l'ont ensanglanté depuis le commencement de la Révolution. Les productions du territoire français ne seront plus le partage que des patriotes qui les font naître ou qui les défendent.

Représentants, la proscription et le bannissement des ennemis intérieurs vont faire naître la paix, l'abondance et avec elles le bonheur du

(1) P.V., XXXIII, 382. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(2) C 295, pl. 994, p. 6.

(3) P.V., XXXIII, 382. C. Eg., n^o 577; J. Fr., n^o 540.

(4) M.U., XXXVII, 443.

(5) P.V., XXXIII, 383. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(6) C 295, pl. 994, p. 7.

(1) P.V., XXXIII, 383. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(2) Bⁱⁿ, 28 vent.; J. Sablier, n^o 1203; J. Fr., n^o 540.

(3) C 295, pl. 994, p. 8.